



Robex s'oppose vigoureusement à la demande non fondée de certains de ses actionnaires minoritaires

QUÉBEC, 09 oct. 2020 -- Ressources Robex Inc. (« Robex » ou la « Société ») (TSXV : RBX/FWB : RB4) a été informée du dépôt d'une demande pour l'obtention d'ordonnances de redressement auprès de la Cour supérieure du Québec par un très petit groupe d'actionnaires minoritaires. Les allégations qui y figurent contre la Société, ses administrateurs, ses dirigeants et la famille Cohen sont sans fondement et mensongères. Robex a l'intention de contester vigoureusement la demande et rétablir les faits aux termes de la procédure applicable.

La Société suit les règles applicables en matière de bonne gouvernance et s'est assurée de maintenir, au sein de son conseil d'administration et de ses divers comités, un nombre suffisant et la participation active d'administrateurs indépendants d'expérience.

La Société, par le biais de son conseil d'administration, ses administrateurs indépendants et ses dirigeants, a toujours agi dans le meilleur intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Lors de la dernière assemblée des actionnaires qui s'est tenue le 26 juin 2020, les administrateurs ont été réélus avec plus de 97,6 % des voix exprimées.

Tous les financements complétés par la Société depuis l'arrivée au sein de son administration de la famille Cohen en 2013 se sont faits conformément avec la réglementation en matière de valeurs mobilières et de façon respectueuse des minoritaires. Entre autres, tout élément important qui devait être porté à l'attention des actionnaires a été divulgué en temps opportun et de façon complète sans aucune objection, à l'époque de la part des actionnaires.

La Société considère que la rémunération de l'équipe de direction de la Société est comparable à celle d'entreprises de taille et d'envergure similaires. D'ailleurs, au cours de l'exercice 2019, en plus des analyses réalisées par ses administrateurs indépendants, la Société a fait appel à une société spécialisée indépendante afin de procéder à une analyse des pratiques de rémunération de la Société. Celle-ci a conclu que la rémunération était conforme aux normes du secteur.

Robex souligne qu'elle a été en mesure de compter sur du financement de la famille Cohen à des moments critiques pour lui permettre de poursuivre ses activités, même lorsque le prix de l'or connaissait des creux historiques au cours des dix dernières années et que les marchés boursiers étaient défavorables au secteur minier en général.

Rappelons également que, au départ, la mine de Nampala au Mali, qui constitue le principal élément d'actif de la Société, était considérée comme un gisement de qualité et de quantité insuffisantes et de très faible teneur, doté d'installations sommaires, comptant des besoins de financement élevés, et que le Mali était un pays en guerre, fragilisé par des tensions politiques puis par une émergence d'Ebola.

Depuis, la mine de Nampala est passée du stade de l'exploration à l'exploitation, elle opère maintenant de façon rentable et ses coûts d'exploitation sont parmi les plus compétitifs au monde.

Le travail et les efforts de la Société ont eu pour effet de créer de la valeur pour l'ensemble des actionnaires. D'ailleurs, depuis le début de l'année 2020, la Société a déclaré le versement de dividendes de 0,06 \$ l'action, ce qui représente un rendement en dividendes de 12 % sur le cours de l'action en date du 24 septembre 2020, d'une valeur de 0,50 \$, alors que la valeur de l'action était de 0,15 \$ au 3 janvier 2020.

Après avoir investi plus de 70 M\$ dans le développement et la mise en exploitation de la mine Nampala dans des conditions favorables pour la Société, la Société a depuis procédé au remboursement presque total de ses dettes et c'est aujourd'hui l'une des opérations dont la gestion est dans les plus saines de l'industrie.

La Société n'a pas l'intention de commenter davantage les procédures judiciaires en cours.

À propos de ROBEX

Ressources Robex Inc. est une société minière canadienne menant des activités de production et d'exploration aurifères en Afrique de l'Ouest. La Société exploite la mine de Nampala, au Mali, qui est arrivée à son stade de production commerciale le 1er janvier 2017.

Pour informations :

Ressources Robex Inc.

Benjamin Cohen, chef de la direction

Augustin Rousselet, chef de la direction financière et des opérations

Siège social : **(581) 741-7421**

info@robexgold.com

Le présent communiqué comporte des énoncés pouvant être considérés comme des « renseignements prévisionnels » ou des « énoncés prospectifs » en termes de droit des sûretés. Ces renseignements prévisionnels sous-tendent des incertitudes et des risques, dont certains échappent au contrôle de Robex. Les réalisations et les résultats finaux peuvent différer considérablement des prévisions formulées implicitement ou explicitement. Ces écarts peuvent être attribuables à de nombreux facteurs, notamment à l'instabilité du prix des métaux sur le marché, aux conséquences de la fluctuation du taux de change et des taux d'intérêt, à une évaluation inexacte des ressources, aux risques en matière d'environnement (durcissement de la réglementation), à des situations géologiques imprévues, à des conditions d'exploitation défavorables, aux risques politiques inhérents à l'exploitation minière dans les pays en développement, à un changement de politiques gouvernementales ou de règlements (lois et politiques), à une incapacité d'obtenir les permis et les approbations nécessaires auprès des organismes gouvernementaux ou à tout autre risque lié à l'exploitation et au développement miniers. Rien ne garantit que les circonstances prévues dans ces énoncés prospectifs surviendront, voire qu'elles profiteront à Robex le cas échéant. Les renseignements prévisionnels sont fondés sur les estimations et les opinions de l'équipe de direction de Robex au moment de leur publication. Robex ne s'engage aucunement à rendre publics des mises à jour ou des changements concernant ces énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements ou événements, ou pour tout autre motif, sauf si les lois en matière de valeurs mobilières l'exigent. La Bourse de croissance TSX ou le fournisseur de services de réglementation (tel que défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assume aucune responsabilité quant à l'authenticité ou à la précision de ce communiqué.